

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2017.**

**Présents :** DUGELAY Valérie, BOUVET Nicole, BERJOT Valérie, FORNAS Maurice, DIDIER Michel, LE CALVE Jean-Philippe, COLLEN Christian, VERMARE Michelle, VIVION Daniel, HUG Catherine, SOSPEDRA Gilles, DAVAINÉ Alix, CHANDIOUX Georges, BERNARD Anne-Sophie, CUZOL Raphaële, BARJON Hervé.

Absents excusés : MAZZOTTI Cédric, BARJON Hervé, FOURRICHON Annick.

Absent : BESSON Anthony.

Pouvoir : FOURRICHON Annick a donné pouvoir à DIDIER Michel.

Le Conseil Municipal s'est réuni à 20 Heures sous la présidence de Madame DUGELAY Valérie, Maire.

Secrétaire de séance : HUG Catherine.

### **ORDRE DU JOUR :**

1. Approbation du compte rendu du 3 octobre 2017.
2. Régime indemnitaire du personnel communal.
3. Personnel communal.
4. Autorisation de signature d'avenant relatif à l'adhésion au service de médecine préventive.
5. Autorisation de signature de bail commercial pour le café restaurant et formalités diverses.
6. Renouvellement de l'adhésion à l'assistance juridique pour l'année 2018.
7. Adhésion à la SPA pour l'année 2018.
8. Autorisation de signature de convention relative à la verbalisation électronique avec le Préfet du Rhône.
9. Autorisation de signature de conventions de stages pour élèves
10. Rapport annuel 2016 sur le service et la qualité de l'eau.
11. Rapport annuel 2016 sur le service et la qualité de l'assainissement.
12. Le point sur les travaux.
13. Compte rendu des commissions et intercommunalités.
14. Questions diverses.

#### **1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 3 OCTOBRE 2017.**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

#### **2) REGIME INDEMNITAIRE DU PERSONNEL COMMUNAL.**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la loi et divers décrets imposent de revoir le régime indemnitaire du personnel communal appartenant à la filière administrative, technique, sportive et animation. LE RIFSEP qui se substitue aux primes existantes doit être mis en place à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 sous réserve de l'avis du comité technique. La discussion s'ouvre notamment autour de la composition du RIFSEP qui est constituée de deux parts : l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) et le complément indemnitaire annuel lié à l'engagement professionnel (CIA). L'IFSE sera versé mensuellement et le CIA en novembre. Le montant global de l'enveloppe indemnitaire n'est pas impacté par cette réforme. Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve les modalités de versement du RIFSEP à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 sous réserve de l'avis du comité technique qui siège auprès du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône.

### 3) PERSONNEL COMMUNAL.

Madame le Maire rappelle au conseil municipal le problème de la traversée de la RD 30 qu'empruntent certains enfants pour se rendre à l'école ainsi que les problèmes de circulation aux abords de l'école. Par conséquent, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de créer un poste d'agent chargé de la sécurité des enfants à la sortie des écoles. Cette personne aiderait les enfants qui vont à l'école à traverser aux abords de l'école et sur la route départementale 30 qui est très dangereuse Madame le Maire propose au Conseil Municipal de recruter un agent non titulaire sur cet emploi correspondant à un accroissement temporaire d'activité conformément à l'article 3 de la loi du 12 mars 2012 à raison d'une durée hebdomadaire annualisée de 2 heures et 53 minutes. Ce contrat serait conclu pour la période du 20 novembre 2017 au 31 juillet 2018.

La rémunération sera calculée sur la base de l'échelle C1 au quatrième échelon soit l'indice brut 351, indice majoré 328 au prorata de la durée hebdomadaire de travail soit 2,89/35<sup>ème</sup>.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette proposition : l'Assemblée délibérante, à l'unanimité, approuve ces propositions, autorise Madame le Maire à signer le contrat précisant les modalités énoncées ci-dessus avec la personne qui sera recrutée. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.

### 4) AUTORISATION DE SIGNATURE D'AVENANT RELATIF A L'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer un avenant à la convention, relative au service de médecine préventive pour le personnel communal, entre la commune et le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon. Cet avenant précise que le taux de participation de la commune assis sur la masse salariale sera de 0,37% à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve cette proposition et autorise Madame le Maire à signer l'avenant 2018 relatif à la Convention d'Assistance Juridique n° A.J. 99 – 05.

### 5) AUTORISATION DE SIGNATURE DE BAIL COMMERCIAL POUR LE CAFÉ RESTAURANT ET FORMALITES DIVERSES.

Mme Vermare Michelle expose que la commission économique propose au conseil municipal la candidature de la SARL DM Traiteur représentée par Mr Marchive David. Le bail commercial est en cours de préparation chez notre avocat et sera signé mi-décembre. Le premier mois serait gratuit afin de permettre au loueur son installation (équipement de la cuisine) et une remise de 30 % serait effectuée sur les six mois suivants. L'ouverture est prévue pour la fête des conscrits. Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve ces propositions et retient la candidature de la SARL DM Taiteur représentée par Mr Marchive David.

Il est également exposé que la licence IV appartenant à la commune sera translatée dans ce nouveau restaurant et intégrée au bail étant donné que la législation ne nous permet plus de conserver cette licence sans l'exploiter. Madame le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur cette proposition. Le conseil municipal après en avoir délibéré, par 16 voix pour et une abstention, approuve toutes ces propositions.

Madame Vermare Michelle expose ensuite la nécessité d'augmenter la puissance du compteur pour l'utilisation du matériel électrique nécessaire à ce commerce et indique que la SARL DM Traiteur représentée par Mr Marchive David accepterait de financer 50 % du coût de ce matériel. Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette proposition qui fera l'objet d'une convention signée avec Madame le Maire.

**6) RENOUELEMENT DE L'ADHESION A L'ASSISTANCE JURIDIQUE POUR L'ANNEE 2018.**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer à la Mission Assistance Juridique du Centre de Gestion du Rhône pour l'année 2018, la participation demandée est de 1583 EUROS calculée au nombre d'habitants soit 0,85 euros par habitant. Ce service apporte une expertise juridique dont la commune a besoin dans tous les domaines de l'activité territoriale et est très souvent consulté. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve cette proposition et autorise Madame le Maire à signer l'avenant 2018 relatif à la Convention d'Assistance Juridique n° A.J. 99 – 05.

**7) ADHESION A LA SPA POUR L'ANNEE 2018.**

Madame Le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'une convention pour l'année 2018 relative à l'accueil et à la garde des chiens et des chats trouvés errants ou en état de divagation sur le domaine public du territoire de la Commune entre la SPA de Lyon et du Sud Est. Cette convention permet à la Commune de répondre à ses obligations, prévues aux articles L211-24 et suivants du Code Rural étant donné que la commune ne dispose pas de fourrière animale. Le montant forfaitaire de l'indemnité pour la réalisation des prestations proposées correspondant à l'accueil des animaux, aux obligations de gestion de la fourrière et à la participation aux frais de capture et de transport est fixé à la somme de 0,40 euro par an et par habitant soit 745,20 euros. Le Conseil Municipal après en avoir pris connaissance et délibéré, approuve ce document à l'unanimité et autorise Madame le Maire à signer cette convention.

**8) AUTORISATION DE SIGNATURE DE CONVENTION RELATIVE A LA VERBALISATION ELECTRONIQUE AVEC LE PREFET DU RHONE.**

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'une convention entre Monsieur le Préfet du Rhône agissant pour le compte et au nom de l'agence nationale de traitement automatisé des infractions. Cette convention a pour objet la mise en œuvre du processus de la verbalisation électronique sur le territoire de la commune. Le Conseil Municipal après en avoir pris connaissance et délibéré, approuve à l'unanimité, cette convention et autorise Madame le Maire à la signer ainsi que toutes formalités nécessaires à la mise en place de la verbalisation électronique.

**9) AUTORISATION DE SIGNATURE DE CONVENTIONS DE STAGES POUR ELEVES.**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal deux conventions tripartites relative à un stage d'observation en milieu professionnel avec deux élèves du collège Asa Paulini, et la Commune pour la période du 5 février au 9 février 2018. Le Conseil Municipal après en avoir pris connaissance et délibéré, approuve à l'unanimité, ces stages et autorise Madame le Maire à signer ces conventions.

**10) RAPPORT ANNUEL 2016 SUR LE SERVICE ET LA QUALITE DE L'EAU.**

Madame Bouvet Nicole, conseillère municipal délégué du Syndicat des Eaux Anse et Région présente ce rapport et rappelle notamment que Le Syndicat Intercommunal des Eaux de Anse et région groupe les communes de Anse, Ambérieux, Lucenay et Saint Bernard.

Le service est exploité en affermage par le délégataire, société SUEZ, en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1 Mars 2013 pour une durée de 12 ans.

Le délégataire assure la gestion du service, la gestion des abonnés, la mise en service, l'entretien et le renouvellement des branchements et canalisations < 12 m.

Le syndicat prend en charge le renouvellement des canalisations > 12 m et le génie civil.

### Ressources en eaux potables

Le syndicat achète de l'eau potable au Syndicat Mixte d'Eau Potable de Saône Turdine ainsi qu'à l'UGE district de Villefranche pour le quartier du Bordelan, et produit une partie des volumes grâce au puit du Divin.

### Patrimoine

Le syndicat possède une unité de production, un pompage réservoir et deux réservoirs.

Le réseau représente 87062 ml de canalisation avec tous les accessoires (vannes, vidanges purges...), les branchements et les compteurs.

### Indicateurs

Population desservie **10478** habitants représentant 4478 abonnés

Volume mis en distribution **583721 m3 en diminution de 16.8% par rapport à 2015** qui reflète une diminution des consommations et une amélioration de l'exploitation.

Le rendement du réseau est 84.8%.

Les travaux : en 2016 le syndicat a renouvelé 385 ml de conduite, 27 branchements, 72 branchements plombs, et a réalisé 165 ml de conduite neuve et 19 nouveaux branchements (extension de réseau)...

La qualité de l'eau : tous les prélèvements et contrôles réalisés en 2016 ont été conformes.

Le prix de l'eau 2.51€ TTC / m3 pour une consommation de 120m3 au 1er Janvier 2017. Ce prix se compose d'une part fixe de 78.68 € et d'une part proportionnelle liée au nombre de m3.

Le Conseil Municipal, prend acte de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2016. Le rapport est mis à disposition du public.

## 11) RAPPORT ANNUEL 2016 SUR LE SERVICE ET LA QUALITE DE L'ASSAINISSEMENT.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2224-5, D. 2224-1 à D. 2224-5, et son annexe VI,

Vu l'arrêté du 2 mai 2007 modifié, relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement.

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif présenté au Conseil Municipal, au titre de l'exercice 2016, contient des caractéristiques et des indicateurs relatifs à :

Caractérisation technique du service, Tarification de l'assainissement et recettes du service, Indicateurs de performance, Financement des investissements, Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'émettre un avis sur ces rapports.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif et non collectif pour l'exercice 2016, et précise qu'en application de l'article L. 2224-5 du code général des collectivités territoriales, la présente délibération ainsi que les rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif et non collectif seront mis à disposition du public.

## 12) LE POINT SUR LES TRAVAUX.

Monsieur LE CALVE Jean-Philippe, adjoint délégué à la voirie, fait le compte rendu des travaux de voirie.

De petits travaux de réfection de voirie ou d'aménagement auront lieu dernière semaine de novembre :

- Sur le bas du passage de Saint-Die : Reprofilage de la voirie pour guider les eaux de pluie.
- Extrémité du chemin de Chalein : Reprofilage de la voirie pour récupérer les eaux de pluie avec création d'une grille.
- Ancienne grande rue: Remplacement d'un caniveau avec grille.
- Rue de Chiel : Reprise d'enrobé dans le virage au niveau du golf et sur le début du chemin menant à Anse / Parallèlement le golf a refait l'enrobé à l'entrée de ses parkings.
- Marquage au sol d'un nouveau passage piétons chemin du Bief au de la rue des Saignes.

Concernant la campagne de travaux de voirie 2017, elle sera reportée au printemps prochain. En effet, nous regroupons les travaux de plusieurs communes afin d'obtenir de meilleurs prix. Par ailleurs, le plateau ralentisseur qui sera créé vers le rond-point de Morancé, nécessitait l'aval de la DDT.

La rue du Centre sera en sens unique à compter du 1<sup>er</sup> décembre dans le sens de la montée ( RD 30 vers l'Ancienne Grand' Rue). Sur ce carrefour, et afin de faciliter la manoeuvre des véhicules descendant le chemin de Chibrut et le chemin des Esserteaux, le stationnement sauvage, qui par ailleurs, rend inaccessible l'accès à la borne à incendie, sera verbalisé.

Enfin, nous déplorons des actes de vandalisme sur les projecteurs d'embellissement autour de l'église. Ces éclairages ont été mis en sécurité afin d'éviter tout accident.

Monsieur DIDIER Michel, conseiller municipal délégué aux bâtiments, fait le compte rendu des travaux de bâtiments.

**Ecole primaire** : la nouvelle chaudière mise en place début septembre a été mise en service le 13 octobre 2017 en présence de l'équipe technique. Il s'agit d'une chaudière Wiessman à condensation. La cheminée a été gainée et une sonde extérieure a été posée côté nord. Un rinçage des circuits a été effectué avec station de désembouage mélange eau/air pulsé.

**Ecole maternelle** : une fuite sur le circuit géothermie a été détectée, elle se situe dans un regard des puits. L'entreprise CERFIC a fait la réparation avec mise en place d'un manchon Plymouth dans un regard et remplacement de l'ensemble des purgeurs automatiques sur têtes des collecteurs suivi d'une remise en eau et essais.

**Mairie** : lors de la mise en route du chauffage, une panne sur le bruleur a été détectée, l'entreprise ENGIE a effectué son remplacement.

**Cimetière** : Suite à des tags, un sablage à la machine, une reprise partielle des joints de pierre et une protection hydrofuge sur toute la surface du mur a été nécessaire.

**Place du village** : le disjoncteur forains a été remplacé.

Café restaurant Nouveau restaurant : les travaux se déroulent conformément au planning. Les carrelages faïences sont terminés, Les faux plafonds sont en cours, les peintures sont terminées. Le sol de la cuisine sera posé fin de semaine prochaine. Les fenêtres seront changées début décembre. Il reste la pose de la hotte à réaliser au niveau de l'équipement cuisine. La puissance du compteur électrique sera changée.

## 13) COMPTE RENDU DES COMMISSIONS ET INTERCOMMUNALITES.

### **RAPPORT D'ACTIVITE 2016 AQUAZERGUES**

Le rapport d'activité du complexe aquatique forme et bien-être AQUAZERGUES transmis par la communauté de communes Beaujolais Pierres Dorées au titre de l'exercice 2016, contient des caractéristiques et des indicateurs relatifs au : Personnel, Fréquentation, Horaires, Activités, compte rendu financier, inventaire, ...

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le rapport. Le Conseil Municipal, prend acte de la présentation du rapport d'activités pour l'exercice 2016. Le rapport est mis à disposition du public.

## 14) QUESTIONS DIVERSES.

### **Décision modificative budgétaire**

Monsieur BARJON Hervé, adjoint aux finances expose que le lave-vaisselle du restaurant scolaire a dû être remplacé. Son prix est de 7668 euros TTC auquel il faut déduire la reprise de 1500 euros de l'ancien matériel. Cependant la reprise apparaissant au budget en recette, il convient de prévoir les crédits de dépenses dans leur intégralité pour 7668 euros. A cet effet, il convient d'augmenter les crédits de dépenses de l'opération matériel scolaire de 700 euros. Monsieur BARJON Hervé propose de diminuer les crédits du matériel de voirie de 700 euros. Le conseil municipal approuve à l'unanimité ce virement de crédits.

### **Matériel zéro phyto**

Madame Bouvet Nicole, conseillère municipale chargée du développement durable propose au conseil municipal de solliciter une subvention de l'Agence de l'eau pour l'acquisition de matériel destiné à réduire l'usage de produits phyto sanitaires ainsi que pour les opérations d'animation sur ce thème. Il s'agit d'un brûleur thermique, de têtes de désherbage et d'une animation sur les jardins. Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve cette proposition et autorise Madame le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires en vue d'obtenir une subvention.

### **Autorisation de signature de convention PVR.**

Madame le Maire indique qu'il existe une participation voirie réseaux sur une partie de la rue du Jacquet permettant la prise en charge des travaux de réseaux et de voirie par les personnes qui font construire. Suite à la future construction d'une maison d'habitation, Madame le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer une convention permettant de recouvrir cette participation auprès du pétitionnaire. Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve cette proposition.

### **Régularisation d'occupations de terrains.**

Madame le Maire indique au conseil municipal que certains terrains apparaissent comme propriété de la commune alors qu'ils sont utilisés depuis 20 ans par une personne privée. Afin de régulariser cet état de fait, Madame le Maire propose au conseil municipal après négociations et accord avec l'occupant, les déclassements et vente de terrain ci-après :

La commune déclasserait puis vendrait 30 m<sup>2</sup> et 175 m<sup>2</sup> appartenant actuellement au domaine public de la commune.

La commune vendrait également la partie ouest de la parcelle cadastrée B 1196 pour une surface d'environ 1370 M<sup>2</sup> mais conserverait un droit de passage pour les véhicules de secours et tout autre véhicule pour accéder depuis la route de l'Azergues jusqu'au bord de l'Azergues.

Le prix de vente serait de 0,42 centime d'euro le m<sup>2</sup>. Le document d'arpentage, fourni au notaire pour authentifier ces ventes, sera financé par l'acquéreur ainsi que les frais de notaire. Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve toutes ces propositions.

**Le chantier du Clos Teillère va démarrer début décembre.**

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.  
Le prochain conseil municipal aura lieu le mardi 19 décembre 2017 à 20 heures.*